

Règlement du Concours International arturbain.fr 21^{ème} session, 2012/2013 sur le thème Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

Article 0 : THEME IMPOSE

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

La relation entre les territoires à diverses échelles est essentielle.

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères :

qualité architecturale, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez www.arturbain.fr.

Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Écologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**

- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**

- il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
- il veille au respect du règlement,
- il participe au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2012 et 2013.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : **PRESTATIONS A RESPECTER** (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

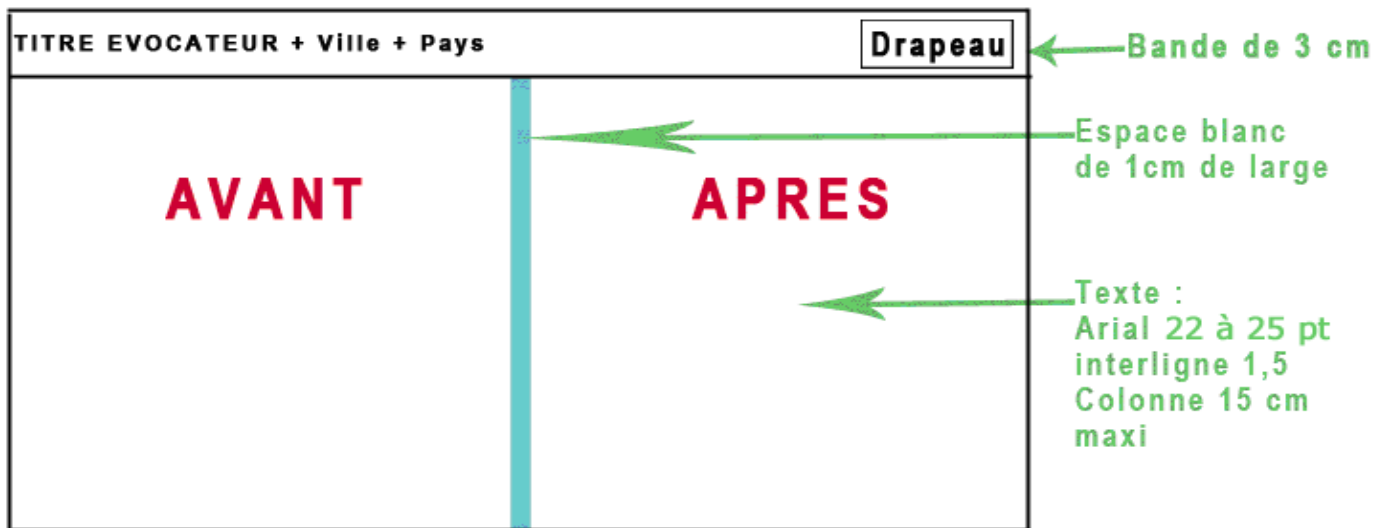
4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

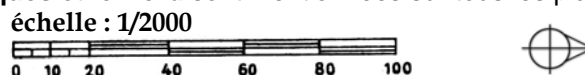


4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place, - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- **Le mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- **Les plans, coupes et façades** à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- **Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- **Les textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1000 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- **Les éléments existants** dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront **représentés à l'identique**.
- **Un code couleur simple** sera indiqué en légende des plans.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une vue de la proposition illustrera le titre évocateur sur l'esquisse.

Le **Référentiel sur la qualité du cadre de vie** (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemples de description d'opération suivant les 3 critères sont disponibles sur www.arturbain.fr à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

Article 5: MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du 1^{er} septembre 2012 au 7 février 2013
- **Date limite de réception des esquisses : lundi 3 mars 2013 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2013
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2013
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **jeudi 23 mai 2013**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **vendredi 24 mai 2013**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours**.
- celles dont la **lisibilité** et la **pertinence dans le respect du thème** rendent difficile la communication des idées.

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- **le site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à
arturbain.ciau@gmail.com

ou


S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.


A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement , sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

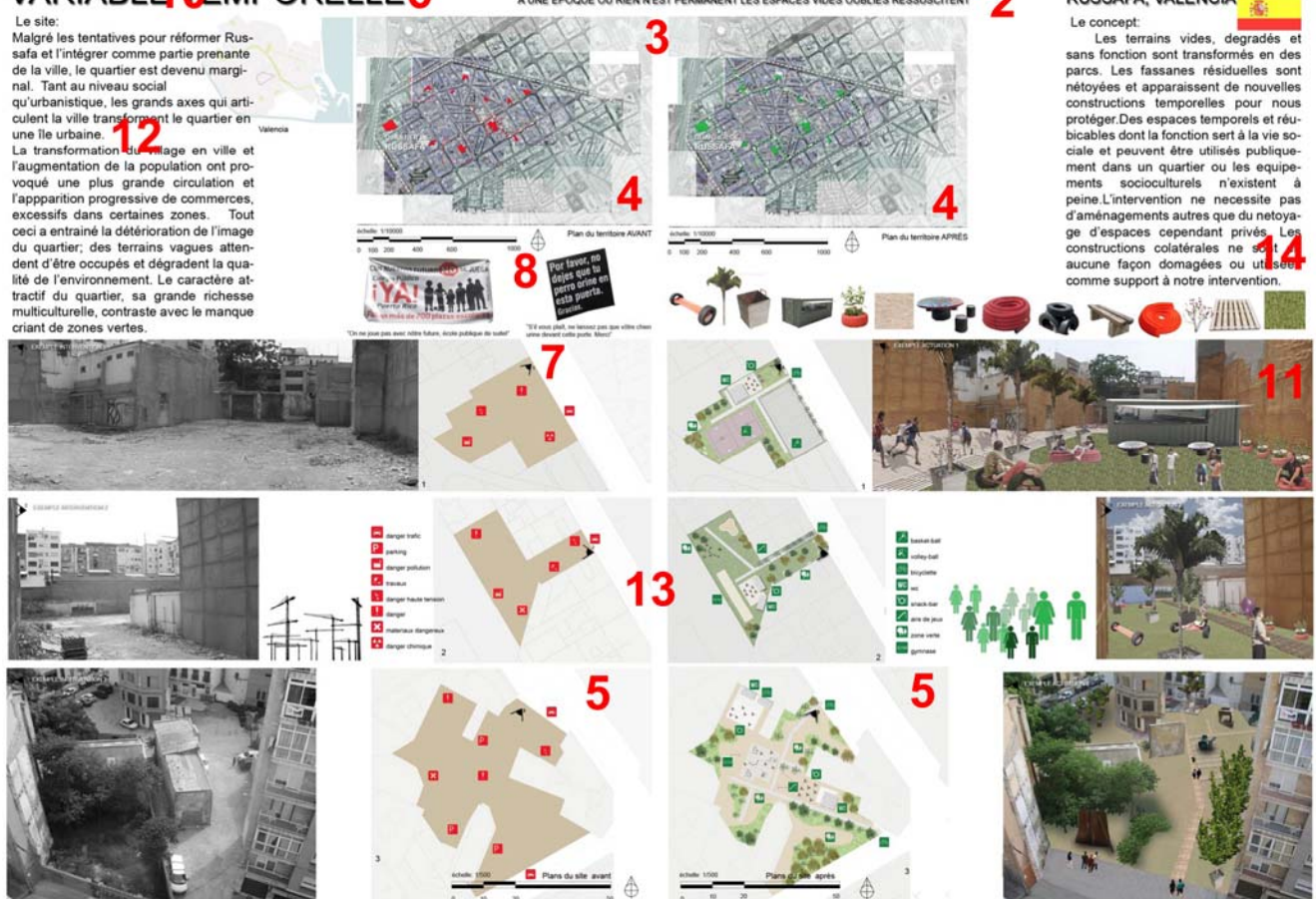
VARIABLE 10 TEMPORELLE 6

À UNE ÉPOQUE OÙ RIEN N'EST PERMANENT LES ESPACES VIDES OUBLIÉS RÉSSUSCITENT

RUSSAFA, VALENCIA 

Le site:
Malgré les tentatives pour réformer Russafa et l'intégrer comme partie prenante de la ville, le quartier est devenu marginal. Tant au niveau social qu'urbanistique, les grands axes qui articulent la ville transforment le quartier en une île urbaine.

Le concept:
Les terrains vides, dégradés et sans fonction sont transformés en des parcs. Les façades résiduelles sont nettoyées et apparaissent de nouvelles constructions temporelles pour nous protéger. Des espaces temporels et réutilisables dont la fonction sert à la vie sociale et peuvent être utilisés publiquement dans un quartier ou les équipements socioculturels n'existent à peine. L'intervention ne nécessite pas d'aménagements autres que du nettoyage d'espaces cependant privés. Les constructions collatérales ne sont aucune façon domagées ou utilisées comme support à notre intervention.



Annotations on the image:
 1. Bee icon on site plan
 2. Title 'VARIABLE 10 TEMPORELLE 6'
 3. Title 'RUSSAFA, VALENCIA'
 4. 'Plan du territoire AVANT' and 'Plan du territoire APRES'
 5. 'Plans du site avant' and 'Plans du site après'
 6. 'VARIABLE 10 TEMPORELLE 6'
 7. Bee icon on site plan
 8. Bee icon on site plan
 9. Bee icon on site plan
 10. Bee icon on site plan
 11. Bee icon on site plan
 12. Bee icon on site plan
 13. Bee icon on site plan
 14. Bee icon on site plan